

Le ministre de la Justice espagnol met les choses au point sur l'avortement

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [Brèves](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 1 juillet 2014



Au sujet de la réforme de la loi sur l'avortement, le ministre espagnol de la Justice, Alberto Ruiz Gallardón, a déclaré qu'une malformation empêchant la grossesse d'aller à terme ne pourrait jamais être une raison d'avorter selon la loi espagnole. Il a affirmé que cela contredisait le principe constitutionnel qui affirme la présence de la vie dès la conception, et établissait un système dans lequel une maladie donnait aux uns moins de droits qu'aux autres. Il a ajouté que lorsque la maladie de l'enfant fait courir un risque à la mère, ce n'est pas la maladie de l'enfant, mais les dangers pour la vie de la mère qui autorisent un avortement. Enfin, il a rappelé que la Cour Européenne des Droits de l'Homme n'a jamais considéré l'avortement comme un droit.